

Appel de cotisation 2024

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

L'adhérent, membre actif de l'AFO, est un professionnel satisfaisant à tous les critères de moralité et de formation. L'affiliation à l'AFO est donc soumise aux conditions d'exercice de notre profession :

- être en possession du DO d'un des établissements reconnus par le Ministère de la Santé et répondant aux critères de l'AFO
- être en possession du titre d'ostéopathe inscrit sur le répertoire Adeli des ostéopathes
- avoir rempli ses obligations administratives
- avoir souscrit une assurance RCP couvrant l'exercice de l'ostéopathie
- respecter la déontologie et les référentiels de la profession

Voici un rappel des objectifs de l'association :

- fédérer les ostéopathes inscrits sur le répertoire ADELI
- regrouper les étudiants d'écoles d'ostéopathie agréées
- défendre les intérêts de ses adhérents, étudiants et professionnels
- veiller au maintien de la qualité de l'enseignement et de la prestation des actes dispensés
- promouvoir l'ostéopathie et son éthique
- développer et aider à la recherche en ostéopathie

L'adhésion n'est effective qu'après acquittement de la cotisation annuelle.

NOM	PRENOM	
<input type="checkbox"/> Cotisation adhésion AFO	<input type="checkbox"/> Année d'obtention du DO	<input type="checkbox"/> Tarif
<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année après obtention du DO	2023	110 €
<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année après obtention du DO	2022	165 €
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} année après obtention du DO	2021	220 €
<input type="checkbox"/> 4 ^{ème} année après obtention du DO	2020	275 €
<input type="checkbox"/> 5 ^{ème} année et + après obtention du DO	2019	330 €
<input type="checkbox"/> Étudiants 1 ^{ère} à 5 ^{ème} année	-	OFFERT
<input type="checkbox"/> En arrêt d'activité ou à l'étranger	-	60 €

Autorise l'AFO à publier les informations cochées ci-dessous sur le site de l'AFO : www.afosteo.org et sur l'annuaire : <https://osteopathe.afosteo.org>

La parution du cabinet principal sur : <https://osteopathe.afosteo.org> est offerte aux Membres Actifs (cotisation de 1^{ère} à 5^{ème} année) exerçant l'ostéopathie en France métropolitaine. Elle est partagée sur les annuaires partenaires de So Local (PagesJaunes, Mappy, Tom Tom, Petit Futé, ...).

Informations 1^{er} cabinet :

Adresse 1

Téléphone Mobile

E-mail

Écrire à afosteo@orange.fr pour personnaliser vos informations ou devenir administrateur de votre page annuaire.

Option payante pour annuaires digitaux

- Souhaite publier une adresse supplémentaire sur l'annuaire digital : <https://osteopathe.afosteo.org> au tarif annuel de : 100 €
- Souhaite le référencement optimisé sur : www.pagesjaunes.fr avec les options payantes : Tarif pour 1 adresse : 420 €
 Tarif pour 2 adresses : 720 €

Informations 2^{ème} cabinet :

- Adresse 2
- Téléphone Mobile
- E-mail

Cochez le mode de règlement choisi :

- CB : en 1 ou 3 fois sur le site sécurisé : <https://afo.assoconnect.com/collect/description/356047-d-cotisation-2024>
- chèque : à l'ordre de l'AFO, adressé à AFO : 3 rue Ribot - 34000 Montpellier
- virement : Crédit Agricole du Languedoc - Montpellier Arceaux - IBAN FR76 1350 6100 0093 2155 9200 087 Code BIC : AGRIFRPP835
- prélèvements mensuels avec renouvellement automatique
- Pour la première fois ou en cas de modification de coordonnées bancaires, envoyez le [mandat SEPA](#) de l'AFO avec votre RIB.

Contactez le secrétariat pour d'autres modalités.



Les cotisations doivent être impérativement acquittées avant le 31/12/2024. A défaut de paiement et sous réserves d'avoir contacté le secrétariat, l'adhésion à l'AFO pourra être suspendue sur décision du CA.

FAIT À : LE :

SIGNATURE